

UN OBJECTIF NOBLE ET COMMUN : LA RÉUSSITE DE NOS ENFANTS

L'accompagnement scolaire assuré par les parents :

La réussite dans l'éducation dépend en grande partie de l'implication des parents. Les parents doivent manifester un réel intérêt pour le travail et l'instruction dispensé par l'association.

1 - Inscriptions et cotisations

Les enfants inscrits l'année précédente sont admis. Cette admission est prononcée uniquement :

- Si le dossier d'inscription est complet
- Si le paiement de la cotisation est payé en totalité (possibilité d'échelonner)
- Si pour les élèves ayant déjà été scolarisé, au sein de l'AMH, le paiement intégrale des cours de l'années précédentes est soldé.

Pour les nouvelles inscription. Cette admission est prononcée uniquement :

- Si le dossier d'inscription est complet
- Si le paiement de la cotisation est payé en totalité (possibilité d'échelonner)
- Si la disponibilité des places le permet

Tout abandon des cours de la part de l'élève exclut le remboursement des frais de scolarité, quelque soit les méthodes misent à disposition pour l'enseignement.

2 - Assiduité et ponctualité :

Pour la réussite de nos enfants, quelques points clés :

- Assiduité
- Ponctualité

En cas d'absence exceptionnelle, merci de bien vouloir prévenir en appelant le :

Centre Essalam : 02 35 44 15 09 ou le CIH : 02 35 44 82 45 ou le Responsable enseignement : 06 95 50 78 76

Au-delà de 3 absences ou retards non justifiés l'AMH se réserve le droit d'exclure l'élève de façon définitive. (un retard ne pouvant excéder 10 minutes)

Les parents doivent poser et chercher leurs enfants à l'heure et devant leur classe. L'AMH décline toutes responsabilités en cas d'incident après les heures de cours. Pour cela vous devez obligatoirement nous transmettre **l'assurance responsabilité civile**.

3 - Vie scolaire :

Pour que les élèves soient impliqués dans leur étude religieuse, il est impératif que les parents s'investissent auprès de leurs enfants. Pour ce faire :

- L'élève devra travailler avec sérieux tout au long de l'année
- Les parents doivent s'impliquer dans les devoirs à faire de leurs enfants
- L'élève devra être consciencieux dans son travail et rendre le travail demandé dans les délais impartis
- L'élève devra observer les valeurs morales de l'Islam et de sa conduite envers les enseignants et ses camarades

Tout comportement qui perturbera gravement et de façon durable le fonctionnement de la classe pourra donner lieu à une décision d'exclusion provisoire, voire définitive.

4/ Communication :

- Le dialogue entre le corps enseignant et famille doit être continu et effectif. Il est possible de rencontrer l'enseignant ou le responsable enseignant sur rendez-vous.
- L'échange d'information se fera, de manière générale, par l'outil utilisé par l'enseignant (e-mail, SMS, appels etc.).
- Vous serez, au cours de l'année, invité à des réunions d'informations et du travail



Coupon à découper et à remettre au secrétariat

Nom:

Signature des responsables légaux suivi de la mention: « lu et approuvé »